

**SEANCE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL  
DES 17 & 18 mars 2016****Rapport n° CR 22-16 :  
Choc de simplification****MOTION DE REJET**

Le rapport CR 22 – 16 : « Choc de simplification » est rejeté.

**EXPOSE DES MOTIFS**

Notre groupe considère qu'en supprimant le principe de la modulation des aides régionales, ce sont les mécanismes de solidarité financière entre les territoires mis en place depuis 2011 qui sont ainsi niés. En définitive, cette suppression va considérablement accélérer les inégalités dans notre Région et privilégier les territoires les plus riches.

Sous couvert de simplification, c'est une véritable régression qui est ici opérée. En refusant de prendre en compte la spécificité des territoires et de fait les inégalités existantes entre eux, la concurrence entre ces derniers devient la norme. Or les territoires qui composent l'Île-de-France ne se ressemblent pas ni dans leur capacité financière ni dans les populations qui les composent, encore moins dans les stratégies d'aménagement qui caractérisent chacun d'eux selon leurs propres particularités géographiques, sociales et politiques.

L'indispensable rééquilibrage entre les territoires Est/Ouest doit passer par une volonté politique forte de faire respecter les engagements de construction de logement, les mesures du SDRIF allant dans ce sens et de l'ensemble des politiques et des actions qui font sens commun et valide les principes du vivre-ensemble. Sans une aide affirmée de la part de notre institution dont l'échelle d'action permet justement de participer à corriger les inégalités sociales et territoriales, les territoires populaires vont voir leurs retards en investissement s'allonger plus encore

Or, le rapport présenté ici revient sur un nombre considérable de dispositifs qui en annihilant la volonté de rééquilibrage, aura des conséquences financières désastreuses pour de nombreuses collectivités territoriales déjà en prise à des difficultés budgétaires irréversibles du fait de dotations publiques en baisse constante.

Par ailleurs, ce rapport remet en cause un très grand nombre de politiques sociales, environnementales, économiques, culturelles, scolaires, d'aménagement... Une telle abrogation dont l'ampleur, à notre échelle, est inédite compte tenu du nombre de secteurs visés, ne peut se faire sans qu'un débat démocratique à la fois de fonds et budgétaire ne soit organisé.

Dès lors il paraît inopportun de supprimer les modulations des aides régionales qui permettaient de rééquilibrer les disparités territoriales et sociales de notre région. Pour l'ensemble de ces raisons, notre groupe souhaite que ce rapport soit rejeté.



Céline MALAISE